



COMMISSION ARBITRES

MARDI 28-11-2023 à 18h30

Procès-Verbal N°632

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, Ludovic TREVISAN, SAINT ALBIN Laurent, CARRETERO Christophe, THEVENIN Cyril, AKYUREK Mustafa, CUSANNO Stephane

Excusé : FERNANDES Carlos

RAPPEL AUX CLUBS

Certains clubs envoient des correspondances de récusation de certains arbitres en cours de saison. Il est rappelé que lesdites récusations doivent être impérativement adressées à la CDA en début de saison pour être prises en compte. Par conséquent, aucune récusation ne sera recevable en cours de saison.

NOTE AUX ARBITRES / Stage de début de saison et de rattrapage du 11 novembre 2023

Des dispositions seront prises par la CDA en conformité avec son Règlement Intérieur pour les arbitres absents au stage de début de saison et au stage de rattrapage du 11 novembre 2023 : ceux-ci se verront sanctionner de 4 non désignations et ne pourront officier que sur une seule désignation par week-end.

Pour les échecs aux tests physiques, l'application du règlement prévoit la retrogradation en catégorie inférieure.

Les clubs des arbitres concernés seront informés par mail.

PAIEMENT INDEMNITES ARBITRAGE

Il est demandé aux arbitres d'attendre un délai de 7 jours avant de contacter le district pour les paiements mensuels qui sont effectués à partir du 10 de chaque mois.

Si toutefois après 7 jours (vers le 17 du mois par exemple) vous n'avez toujours pas perçu vos indemnités, vous pouvez contacter le service comptabilité du district (comptabilite@isere.fff.fr)

Les arbitres indisponibles de dernière minute doivent prévenir leur désignateur par SMS, Mail, Téléphone, mais également la saisir sur leur compte FFF

RAPPEL

Pour être candidat en Ligue Seniors, l'arbitre aspirant doit être **âgé de moins de 39 ans** et être **classé en catégorie D1**.

Il existe une possibilité pour les D2 sous forme de passerelle soumise à l'appréciation de la CDA

DATES FORMATIONS FIA

FIA : Les dates des prochaines formations FIA auront lieu le 2 décembre 2023 et le 9 décembre 2023 au stade Chantereine à Bourgoin

FMI et FA : le 16 décembre 2023 au District à Sassenage

PROCHAINE FIA prévue les 3 – 10 – 17 février 2024 au District de l'Isère à Sassenage.

FMI et FA : le 24 février au District à Sassenage

CAP LIGUE

Candidatures retenues :

- LAKHAL Aymane – pour AA3
- YUKSEL Ferdinand - pour R3
- BRUNEL Emilien – pour AA3

NOTE AUX ARBITRES

- **Pour les rencontres Jeunes toutes catégories, pour toute disponibilité le samedi après-midi, la CDA considère que vous êtes par conséquent disponible sur la plage horaire de 12h00 à 18h00 (peu importe l'horaire du coup d'envoi du match).**
- **Il est rappelé aux arbitres de s'acquitter correctement des rapports administratifs (rédaction conforme, expédition sur la bonne plateforme...) Tout manquement à ces obligations donnera lieu à des sanctions et/ou malus.**

OBSERVATIONS TUTORATS

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com
Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

TUTORATS REÇUS

- BEN ELHADJ SALEM par CHAARI Wajdi 3 / 4
- BARIS par SHAIEK 2 / 4
- BOUNOUARA par DAPPEL 1 / 4
- DIJOUX par DESTRAS 1 / 4
- GENEVAY par BRIOUA 1 / 4
- HABIBI par HAMILA 1 / 4
- OLLIVIER par ROUSSILLON 1 / 4
- RIVIER par LEVYN 1 / 4
- ROMAIN par PARVEDY 1 / 4
- VERCELLY par FERNANDES 1 / 4

RAPPEL : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant MARDI suivant le jour de la rencontre.

- **RESPONSABLE OBSERVATIONS** : VAGNEUX Luc
Voir coordonnées sur Organigramme CDA

**Il est rappelé aux arbitres que les rapports d'observation doivent impérativement être envoyés au responsable sous 15 jours.
Tout rapport reçu hors-délai ne sera pas pris en compte.**

RAPPEL

Les arbitres qui officient en D1 et D2 sont tenus de vérifier de la présence et de l'identité de l'éducateur.

Vous trouverez dans votre boîte mail la liste des éducateurs déclarés.

La CDA accorde une grande importance à l'observance de cette recommandation.

NOTES AUX ARBITRES

- **CAISSE DE PEREQUATION**
Paiement D1 à la D3 et U17 D1 et U20 D1 (Règlement effectué par le District directement dans votre compte). Pour les autres catégories, Coupes incluses hors Finales, les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié par les 2 clubs.

Il est demandé aux arbitres de ne considérer que les kilométrages inscrits dans leur désignation. En cas de non-respect, la CDA sera en mesure de vous faire rembourser le trop-perçu aux clubs concernés.

COURRIERS CLUBS

GIERES : Réponse vous a été apportée par la Commission compétente (statuts de l'arbitrage).

US CHATTOISE : Rappel des prochaines FIA les 03 – 10 – 17 février 2024 au District de l'Isère à Sassenage. Inscription auprès de la Ligue IR2F.

SAINT SIMEON DE BRESSIEUX : Lu et noté. Réponse vous a été donnée par mail.

US BEAUVOIR ROYAS : Réponse à votre demande concernant le match Seniors D4 poule E du 05/11/2023 entre Cheyssieu et Beauvoir (procédure de remplacement).

PROCEDURE DE REMPLACEMENT A LA MI-TEMPS

En vertu de la Loi 3, la procédure concernant les remplacements à la mi-temps ou avant les prolongations stipule que le changement doit avoir été effectué avant que le match ne reprenne. L'arbitre doit être informé à la reprise du jeu par le dirigeant, le capitaine, l'entraîneur du changement effectué pendant la période de mi-temps. Si l'arbitre n'est pas informé du remplacement, le joueur remplaçant entré en deuxième période peut continuer à jouer, aucune sanction disciplinaire et l'arbitre doit faire un rappel à l'ordre au capitaine de l'équipe concernée.

Donc, nous avons demandé à l'arbitre du match qui a mis 2 cartons jaunes aux 2 joueurs (n° 10 et n° 14) de faire un mail à la Commission de Discipline (copie à la CDA) pour prendre en compte l'annulation des 2 avertissements infligés à ces 2 joueurs.

ABSENCE ARBITRE

Marjorie PICOT : U17 D2 Deux Rochers-Chatte.

COURRIERS ARBITRES

Pierre MAURIES : Lu et noté.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHÉ

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

Président

Joseph Sabatino

Secrétaire de rédaction

Aboubakar Lalo